
Exemplarité des services des communes

Metz Métropole

Harmony Park - 11, Boulevard Solidarité
Bp 55025
57071 Metz

[Voir le site internet](#)

Julien Pillet

jpillet@metzmetropole.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :



CONTEXTE

Metz Métropole a lancé des actions d'exemplarité au sein de ses services et souhaitait proposer le même type de travail aux communes. La redevance spéciale n'est pas en vigueur mais en réflexion et aura une incidence directe sur les budgets des communes. Il est préférable pour elles de se pencher sur la question de leurs déchets dès à présent pour l'anticiper.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Proposer un accompagnement personnalisé aux communes volontaires pour chacun de leurs services.
- Mettre en place une réflexion avec les agents des communes pour ne pas leur imposer une liste d'actions potentielles mais construire un programme ensemble.
- Organiser dans chacune des communes un ou plusieurs groupes de travail pour proposer des actions et 1 COPIL pour les valider (ou non).

Résultats quantitatifs

- 8 communes volontaires sur 40 (périmètre 2013) mais qui représentent environ 70 % des habitants.
- 27 sites audités sur 3 communes (mairie, écoles, services techniques, centres périscolaires, gymnases, salles polyvalentes).

Résultats qualitatifs

- Intérêt des agents malgré quelques appréhensions.
- Accueil positif des audits, comme une opportunité d'amélioration plutôt que comme un contrôle.
- De nombreuses actions exemplaires étaient déjà en place.

MISE EN OEUVRE

Planning

2013

- Juillet : appel à volontaires.
- Septembre : choix des communes.
- 4ème trimestre 4 : rencontre des directions et des élus pour présenter le projet, son déroulement et les rôles de chacun. Choix des sites à auditer et des référents à solliciter.

2014

- 1er trimestre : audit des 3 premières communes.
- 2ème trimestre : réflexion des plan d'actions sur ces communes + audit des 5 autres communes.
- 3ème trimestre : mise en œuvre des actions sur les 3 premières communes + réflexion aux actions sur les 5 autres.
- 4ème trimestre : mise en œuvre des actions sur toutes les communes.

2015

- 1er trimestre : bilan par commune et sollicitation de nouvelles communes volontaires.

Moyens humains

- 1 chargé de prévention : 76 jours (à fin avril 2014).
- 1 COPIL par commune composé a minima de : DGS, DST, élu référent.
- 1 référent par site.

Moyens financiers

Temps de travail en interne pour l'intégralité de la réalisation.

Moyens techniques

-

Partenaires mobilisés

Les communes.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Partout. Prévoir du temps en interne ou un budget pour missionner un BE ou une structure locale compétente.

Difficultés rencontrées

Accompagnement personnalisé, les agents sont au cœur des réflexions et sont forces de proposition, pas uniquement exécutants.

La démarche se réalise en amont de la redevance spéciale, avant même sa décision.

Recommandations éventuelles

Demander pour chaque commune un agent et un élu référent qui seront les interlocuteurs privilégiés et sur qui « se reposer » en cas de difficulté d'acceptation par des agents.

Faire valider la démarche par le COPIL avant tout et définir un planning prévisionnel dès les premières rencontres pour ne pas trop retarder les audits et les groupes de travail (et garder ainsi la motivation de tous).

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | ADMINISTRATION PUBLIQUE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES | DECHET ENCOMBRANT

Dernière actualisation

Juin 2014

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Julien RUARO

julien.ruaro@ademe.fr

Direction régionale Grand Est